

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR MIRAKL CONNECT SELLER AS A SERVICE



Les présentes Conditions Particulières pour Mirakl Connect Seller as a Service (ou « Conditions Particulières ») régissent la fourniture par Mirakl de Mirakl Connect Seller as a Service.

1. DÉFINITIONS

Tout terme ou expression commençant par une majuscule et non défini dans les présentes aura la signification qui lui est attribué dans les Conditions Générales de Prestations d'Expertise, ou, le cas échéant, dans un Bon de Commande.

« MCSAS » (Mirakl Connect Seller as a Service) désigne les services de recrutement, d'intégration et d'assistance décrits dans un Bon de commande et détaillés dans l'Annexe 1.

« Mirakl Connect » désigne une plateforme exploitée par Mirakl qui rassemble une communauté mondiale d'opérateurs de places de marché, de Vendeurs et de tiers partenaires, disponible à l'adresse suivante : www.miraklconnect.com

« Plateforme du Client » désigne une plateforme e-commerce exploitée par le Client pour ses propres besoins commerciaux, permettant aux Vendeurs de vendre, directement ou indirectement, des produits et/ou des services à des clients finaux.

« Vendeur » désigne toute personne physique ou morale tierce qui peut proposer et vendre des produits et/ou des services sur la Plateforme du Client.

« Vendeur Connect Intégré » (VCI) désigne un Vendeur enregistré sur Mirakl Connect et intégré par Mirakl à la Plateforme du Client, y compris les boutiques créées par ce Vendeur sur la Plateforme du Client.

2. DESCRIPTION DE MCSAS

MCSAS est une assistance fournie par Mirakl pour le recrutement et l'intégration de nouveaux Vendeurs pour la Plateforme du Client sur Mirakl Connect, ainsi qu'en des services continus liés au recrutement et à l'intégration de ces Vendeurs. Ces Prestations d'Expertise sont détaillées dans le Bon de Commande.

Les revenus de Mirakl étant liés à la performance des VCI, les Services de recrutement et d'intégration seront réalisés sur la base de critères qualitatifs et non quantitatifs, et sans engagement de volume.

Les Services de recrutement et d'intégration peuvent être suspendus à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, sur notification écrite à l'autre Partie. Dans ce cas, sauf accord mutuel, Mirakl finalisera l'intégration des Vendeurs qui correspondent aux critères définis par le Client dans l'étape « Sélection des Vendeurs ».

Le Client accepte que pour le Scope MCSAS défini avec Mirakl, Mirakl bénéficiera d'une exclusivité sur le recrutement et l'intégration des Vendeurs sur la Plateforme du Client. Par conséquent, le Client (i) s'abstient de recruter des Vendeurs correspondant au Scope MCSAS, et (ii) autorise Mirakl à conduire librement sa mission et à recruter des Vendeurs correspondant aux critères définis par le Client.

Dans le cas où aucun Scope MCSAS ne serait défini entre le Client et Mirakl, il est convenu entre les Parties que le Scope MCSAS sera réputé être tous les Vendeurs de Mirakl Connect.

3. IDENTIFICATION DES VENDEURS CONNECT INTEGRES

Le Client garantit qu'il identifiera les VCI, conformément au processus décrit dans la Documentation. L'identification devra être faite par le Client pour chaque VCI lors de l'étape « Validation finale avant ouverture », comme décrit dans l'Annexe 1. Mirakl se réserve le droit de vérifier cette identification à tout moment et de corriger, pour le compte du Client, toute anomalie qui pourrait être identifiée ; le Client sera informé de cette correction.

4. SOUS-TRAITANCE

Nonobstant toute stipulation contraire du Contrat, le Client accepte que Mirakl puisse sous-traiter la fourniture de MCSAS, à la seule discrétion de Mirakl. Dans ce cas, Mirakl reste responsable de toute violation du Contrat par ses sous-traitants.